



Les territoires français dans le monde

La France se trouve sur le continent européen. On l'appelle l'**Hexagone** à cause de sa forme.

Mais, le territoire français ne se réduit pas uniquement à l'Hexagone.

L'île de la **Corse** fait aussi partie de la France. Elle se trouve, elle aussi, sur le **continent européen**.

Il existe d'autres territoires français qui ne font pas partie de l'Europe.

C'est le cas de la Martinique. Cette île française se trouve à 7 000 km de l'Hexagone !

De par son passé colonial, la France possède des territoires sur presque tous les continents. On les appelle les **territoires ultramarins** ou les **territoires d'outre-mer**.

La plupart sont des îles tropicales, mais certains se trouvent dans des zones froides.

L'Hexagone et les territoires ultramarins forment le **territoire français**.

On dit que l'Hexagone en est la **métropole**.

Les habitants de la France d'outre-mer ont la **nationalité française**.

Ils conservent cependant leurs propres traditions.

Selon leur statut, les territoires d'outre-mer ont des liens différents avec la métropole.

Les **Départements et Régions d'Outre-Mer (D.R.O.M.)** fonctionnent comme n'importe quelles autres régions de France. Ils sont soumis aux mêmes lois que la métropole.

Ce sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte.

Les **Collectivités d'Outre-Mer (C.O.M.)** bénéficient d'une plus grande autonomie.

Ce sont Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.

D'autres territoires ont des statuts particuliers. Ils ont leur propre gouvernement et suivent leurs propres lois.

C'est le cas de la Nouvelle-Calédonie, Clipperton et les Terres australes et antarctiques françaises.

Les territoires ultramarins offrent à la France un rayonnement international et une ouverture sur le reste du monde.

Grâce à ses territoires d'outre-mer, la France possède le deuxième plus grand **espace maritime** du monde.